

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 24/03/2026****Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

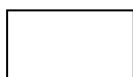
Présents (14) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire
Stéphane ESSLINGER, Laetitia ORTSCHITT, Thomas MAUVAIS Adjoints au Maire,
Armand HEITZ, Jean-Baptiste MEYER, Didier KERN, Myriam WENDLING, Christine CARRERA,
Alexandra STEMMELIN Joseph CARNEMOLLA, Céline WALTER, Arnaud FLANDRE, Claire
RINGENBACH, conseillers municipaux.

Ont donné procuration (1) : Anthony CIANCIO, qui a donné procuration à Claire RINGENBACH.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Armand HEITZ, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2026 et du 20 mars 2026.
2. Vote du Compte Financier Unique 2025.
3. Désignation des membres des différentes commissions communales.
4. Désignation du représentant communal auprès du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux.
5. Désignation du représentant communal auprès de l'AFUT.
6. Divers.



1. Approbation du compte rendu des réunions du Conseil Municipal du 10 mars 2026 et du 20 mars 2026.

Les comptes rendus des séances du 10 mars 2026 et du 24 mars 2026 n'appelant pas d'observation sont approuvés à l'unanimité et signés séance tenante.

2. Vote du Compte Financier Unique 2025.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de PETIT-LANDAU,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

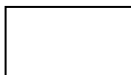
Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Stéphane ESSLINGER, 1^{er} adjoint au Maire pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	892 762,73 €	Dépenses	534 254,33 €
Recettes	1 253 758,11 €	Recettes	847 107,36 €
Excédent de fonctionnement	360 995,38 €	Excédent d'investissement	312 853,03 €
Excédent global	673 848,41 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Petit-Landau,
- **DONNE** pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



3. Désignation des membres des différentes commissions communales.

Fêtes et cérémonies (vœux du Maire – Fête des Seniors – Carnaval – cérémonie du 11 novembre – Landais - ...) : Laetitia ORTSCHITT, référente + tous les membres du conseil municipal.

Relations publique locales (bulletin communal, communication ...) : Laetitia ORTSCHITT, Arnaud FLANDRE, Céline WALTER, Jean-Baptiste MEYER.

Environnement, bruit, déchets, sécurité (interventions & conformité) : Stéphane ESSLINGER, Thomas MAUVAIS, Christine CARRERA, Armand HEITZ, Claire RINGENBACH.

Culture, sport, associations locales, relations avec la jeunesse, aide sociale, emploi-formation, relations intergénérationnelles : Laetitia ORTSCHITT, Arnaud FLANDRE, Carole TALLEUX, Claire RINGENBACH, Céline WALTER, Myriam WENDLING.

Urbanisme, aménagement, PLU, travaux de voirie, bâtiments communaux : Anthony CIANCIO, Thomas MAUVAIS, Stéphane ESSLINGER, Armand HEITZ, Didier KERN, Christine CARRERA, Joseph CARNEMOLLA.

Finances : Carole TALLEUX, Joseph CARNEMOLLA, Alexandra STEMMELIN, Didier KERN, Thomas MAUVAIS.

Commission passerelle transfrontalière : Carole TALLEUX référente + tous les membres du conseil municipal, Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA.

Correspondant défense : Armand HEITZ

4. Désignation du représentant communal auprès du syndicat mixte des Gardes Champêtres intercommunaux.

Par courrier du 5 mars 2026, le Syndicat mixte des Gardes Champêtres intercommunaux a demandé le renouvellement des représentants de la Commune auprès de cette instance. Un titulaire et un suppléant sont à élire.

Sont candidats : Stéphane ESSLINGER et Claire RINGENBACH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Stéphane ESSLINGER, titulaire, et Claire RINGENBACH, suppléante, en qualité de représentants de la Commune de Petit-Landau au Conseil d'Administration.
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération et de la signature de tout document afférent.

5. Désignation du représentant communal auprès de l'AFUT.

Par courrier du 10 mars 2026, l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT), à laquelle adhère la commune, sollicite la commune pour la désignation d'un titulaire et d'un suppléant. Sont candidats : Thomas MAUVAIS et Arnaud FLANDRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Thomas MAUVAIS, titulaire, et Arnaud FLANDRE, suppléant, en qualité de représentants de la Commune de Petit-Landau auprès de l'AFUT Sud-Alsace,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération et de la signature de tout document afférent.

6. Divers

La Commission jeunes va reprendre. Les prochaines rencontres sont prévues mercredi 15 avril 10h, samedi 23 mai à 9h30 et samedi 27 juin à 9h30.



Considérant le nombre important de personnes non disponibles pour la date officielle du 30 mai, la date de la Journée citoyenne à Petit-Landau est fixée au 12 septembre.

L'ouverture du Bistrot communal, pour pérenniser la licence IV, se tiendra les 3,4 & 5 juillet prochains.

Le Conseil Citoyen a proposé d'ouvrir le bistrot tous les weekends de juillet & août, tenu par des associations. Un sondage sera fait auprès de ces dernières.

Stéphane ESSLINGER et Thomas MAUVAIS informent qu'ils découvrent leurs nouvelles fonctions d'adjoints. Une réunion a eu lieu avec les anciens adjoints au Maire Jean-Marc GINDER et Christian BUTSCHA, pour faire le point sur les dossiers en cours. Une réunion est prévue avec BEREST mercredi 25 mars pour l'avant-projet de la réfection de la rue du Rhin.

Armand HEITZ interroge sur la situation par rapport à la rencontre avec les riverains du city. Un rendez-vous leur a été proposé pour le mercredi 8 avril. Nous sommes en attente de leur retour.

Arnaud FLANDRE informe qu'un riverain de la rue de l'Eglise lui a signalé que lors de fortes pluies, une grande flaque d'eau stagnante est constatée à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue de Louhans. Un point sera fait par les adjoints au maire.

Laetitia ORTSCHITT informe que le challenge vélo m2A se déroulera du 4 mai au 5 juin. Comme les années précédentes, la commune versera 1 € par jour pour un enfant qui se rend à pied, à trottinette ou à vélo à l'école. L'association retenue est « M comme Miléna », qui a pour objet de sensibiliser autour du syndrome de Costello.

Elle participera le 7 avril 16h à la présentation des nouveaux spectacles dans le cadre de la Filature Nomade.

Prochain conseil Municipal : mardi 31 mars.

La séance est levée à 21h15.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 24/03/2026**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2026 et du 20 mars 2026.
2. Vote du Compte Financier Unique 2025.
3. Désignation des membres des différentes commissions communales.
4. Désignation du représentant communal auprès du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux.
5. Désignation du représentant communal auprès de l'AFUT.
6. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
ESSLINGER Stéphane	1° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	2° adjoint		
MAUVAIS Thomas	3° adjoint		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
KERN Didier	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		



WALTER Céline	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseillère municipale		
RINGENBACH Claire	Conseillère municipale		
CIANCIO Anthony	Conseiller municipal	Procuration à Claire RINGENBACH	

